



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1996/411/Add.1
27 juin 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL SUR L'OPÉRATION
DES NATIONS UNIES À CHYPRE

Additif

Dans mon rapport du 7 juin 1996 (S/1996/411, par. 42), j'ai recommandé que le Conseil de sécurité proroge de six mois le mandat de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre et j'ai indiqué que je lui rendrais compte de mes consultations à ce sujet avec les parties concernées. Je tiens à informer le Conseil que le Gouvernement chypriote ainsi que les Gouvernements de la Grèce et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ont fait savoir qu'ils souscrivaient à la prorogation proposée. Le Gouvernement turc a annoncé qu'il approuvait et appuyait la position de la partie chypriote turque telle qu'elle avait été énoncée lors de précédentes séances du Conseil de sécurité consacrées au mandat de la Force.
